



Réunion de BUREAU

* * *

vendredi 16 octobre 2020
de horaires
Pôle de Montreuil-le-Gast

Document de travail interne
Merci de ne pas diffuser

Compte rendu

1 . Coop des masques - Sollicitation de souscription.....	2
2 . Budget AEP - Décisions modificatives.....	2
3 . RH - Convention de remboursement de jours CET d'un agent.....	3
4 . Missions facultatives du CDG35 - Renouvellement de la convention.....	4
5 . RH - Création d'un poste d'adjoint technique.....	4
6 . La Mézière - ZA La Bourdonnais - DIA AM 149 p et AM 150 p.....	4
7 . Initiative CitiesWithNature : engagement pour la biodiversité -	6
8 . Réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné - Planning pour le SIGB et le portail web - C3rb.....	7
9 . Réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné - Abonnement à la base de données ELECTRE.....	8
10 . PLRH - DOREMI.....	9
11 . Stationnement vélo - Programmation travaux 2020.....	10
12 . AEP - Désignation de délégués aux SIE pour dissolution.....	10
13 . GEMAPI - Désignation d'un représentant CLE du SAGE Rance Frémur -	11

1 . Coop des masques - Sollicitation de souscription

Exposé :

Il est possible pour les collectivités locales d'adhérer à la la SCIC « Coop des masques ».

Sur un capital social prévisionnel de 2 millions d'€, les collectivités peuvent adhérer jusqu'à un montant total de 498 000€, pour un poids délibératif ne pouvant dépasser 20 %.

En annexe l'ensemble des pièces décrivant le projet

Des intercommunalités ont déjà adhéré au titre de leur compétence « développement économique ».

Il vous est proposé d'échanger sur l'opportunité d'une adhésion.

Décision :

Avis favorable pour une adhésion d'un montant de 5 000€. Une décision modificative en section d'investissement sera nécessaire.

2 . Budget AEP - Décisions modificatives

Exposé :

Le budget AEP ayant été voté très en amont sans avoir toutes les informations nécessaires à sa confection, il convient à nouveau de procéder à un certain nombre d'ajustements.

A l'occasion de la DM n°1 du 09 juin 2020, en complément des 10 opérations d'équipement déjà identifiées lors du vote du BP, une 11ème opération avait été budgétée pour divers travaux dans les accords cadres restant à la charge de la CCVIA à hauteur de 130 000 €.

Deux opérations devant être réalisées par la SAUR sur cette fin d'année dans le cadre de ses contrats d'exploitation, au titre des travaux exclusifs du délégataire, celles ci sont intégrées commune suit :

Création de deux opérations :

012 – Réhabilitation bourg de Guipel : deux devis SAUR ont été validés par la CCVIA pour un montant total de 25 089,60€ pour le renouvellement des colliers et robinet de branchement ainsi que des bouches à clé de la canalisation d'eau potable sous les voiries concernées par le réaménagement du bourg de Guipel.

013 – Travaux divers : il s'agit d'une précision de rubrique.

Virements de crédits :

35193	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D ILLE AUBIGNE	DM n°2 2020
Code INSEE	EAU POTABLE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DMn°2 - AJUSTEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-011-911 : ACCORDS A BONS DE COMMANDE	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-012-911 : REHABILITATION BOURG DE GUIPEL	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-013-911 : TRAVAUX DIVERS	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	57 000,00 €	57 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	57 000,00 €	57 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Monsieur le Président propose d'adopter ces décisions modificatives.

Décision :

Avis favorable

3 . RH - Convention de remboursement de jours CET d'un agent

Exposé :

La loi prévoit qu'un agent public conserve ses droits à congés acquis au titre du C.E.T. en cas de :

- mobilité : mutation, intégration directe, détachement;
- disponibilité ou de congé parental;
- mise à disposition.

La loi prévoit également que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

La présente convention a pour objet de définir les conditions financières de reprise du compte épargne-temps de Madame Virginie FERNEZ, dans le cadre de sa mutation de Fougères Agglomération vers la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné.

Le 20 avril 2020, jour effectif de sa mutation, les soldes et droits d'utilisation du C.E.T de Madame Virginie FERNEZ, adjoint administratif principal de 1ère classe, dans son établissement d'origine étaient les suivants :

- Solde du C.E.T : 27 jours

Compte tenu que 27 jours acquis au titre du C.E.T. dans l'établissement d'origine seront pris en charge par l'établissement d'accueil, il est convenu, qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 2025 € sera versée par Fougères Agglomération.

Cette somme est calculée de la manière suivante : 27 jours à 75 € = 2025 €

Il est précisé ici que Fougères Agglomération n'a pas souhaité que Mme Virginie FERNEZ solde son CET avant sa mutation.

Il vous est proposé de valider cette convention et l'encaissement de cette compensation.

Décision :

Avis favorable

4 . Missions facultatives du CDG35 - Renouvellement de la convention

Exposé :

En complément de ses missions obligatoires, le CDG35 développe des services facultatifs : suivi médical des agents, accompagnement sur les recrutements, conseil en organisation, etc.

La possibilité de bénéficier de ces missions facultatives est assujettie à la signature préalable d'une convention générale. Ce cadre général des relations contractuelles entre la collectivité et le CDG35 est renouvelé à chaque mandat électoral.

Cette convention cadre ne nécessite aucun choix préalable et n'engage pas la collectivité à recourir à ses missions facultatives, elle permet simplement de se doter de la possibilité de la faire. Les demandes d'intervention se font au cas par cas et seules les missions demandées et effectuées sont facturées.

A titre d'exemple, la CCVIA a bénéficié du soutien du CDG35 sur les aspects RH de l'extension de périmètre en 2017 ou encore d'une mission d'accompagnement sur la mise en œuvre du RGPD.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Décision :

Avis favorable

5 . RH - Création d'un poste d'adjoint technique

Exposé :

Mise à jour du point vu en bureau du 2 octobre 2020

Un agent assurant l'entretien des locaux du pôle communautaire a démissionné et le poste est vacant depuis le 13 septembre 2020. Son poste était à temps non complet à hauteur de 10 H 30 heures hebdomadaires.

Cette tâche est actuellement assurée par un personnel de l'association intermédiaire Actif 35. Il est envisagé de maintenir cette prestation pour le moment.

Des besoins permanents d'entretien existent aux micro-crèches Bulle de rêves et Pazapa à hauteur de 2 fois 8 heures hebdomadaires, ainsi qu'au pôle technique à hauteur de 4 h hebdomadaires. Ils sont aujourd'hui pourvus par un agent en CDD depuis quelques mois, dont l'évaluation professionnelle est très satisfaisante.

Pour permettre la possibilité d'une poursuite de la collaboration avec l'agent sur un poste permanent, il a été proposé lors du bureau du 2/10 d'augmenter le temps de travail de ce poste.

Or, ce poste est depuis cette année sur le grade d'adjoint technique principal de 2eme classe. Il ne sera pas possible de procéder à un recrutement direct sur ce grade.

Aussi, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (20H hebdomadaires) à compter du 1^{er} décembre 2020.

Une vacance de poste sera effectuée à la suite, en vue d'une nomination sur le poste en fin d'année.

Le poste existant d'adjoint technique principal de 2eme classe pourra faire l'objet d'une suppression lors d'une mise à jour du tableau des effectifs après avis du Comité Technique.

Décision :

Avis favorable. La décision sera proposée au conseil de décembre avec la suppression du poste à 10H30, qui nécessite l'avis préalable du comité technique.

6 . La Mézière - ZA La Bourdonnais - DIA AM 149 p et AM 150 p

Exposé :

DIA envoyée par l'étude de Maître Laurent L'HOTELLIER, notaire au Rheu (35650), reçue en mairie de la Mézière le 07/09/2020 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 14/09/2020.

Parcelles : AM 149 p et AM 150 p d'une superficie d'environ 1823 m²,

Vendeur : SCI La Bourdonnais (Monsieur Barbot), domiciliée : lieu dit Le Pont d'Avoine, le Rheu (35650)

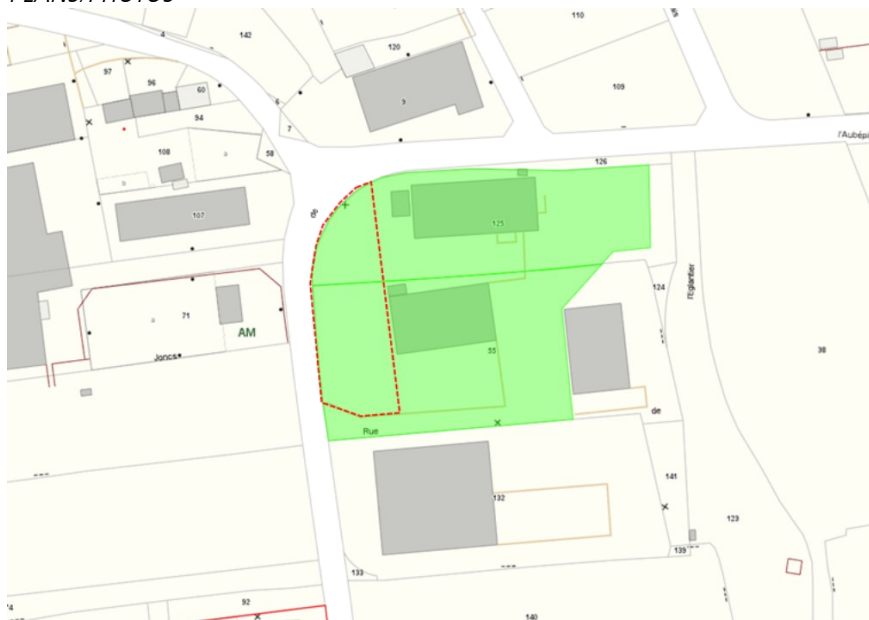
Acquéreur : Monsieur Jérôme LESNE domicilié 4 rue Jean Julien LEMORDANT, Tinténiac (35190)

Prix de vente : 50 000 € TTC + frais d'acte

Précisions complémentaires :

Le document d'arpentage du lot vendu n'a pas encore été réalisé. Aussi, Monsieur Lesné (entreprise West Boat) est actuellement locataire auprès de la Communauté de communes dans un bâtiment situé juste en face, sur la parcelle AM 71 (propriété aujourd'hui de l'EPFB) via une convention d'occupation précaire. Il lui a été proposé d'acquérir ledit bâtiment avec une surface de terrain d'environ 1275 m², moyennant le prix de 120 000 €. Il ne s'est pas manifesté comme candidat à l'acquisition.

PLANS/PHOTOS



Peu de villes ou intercommunalités françaises sont signataires de cette initiative. Les lauréats des derniers concours Capitale française pour la biodiversité ont donc été sollicités, en tant que collectivités engagées pour la biodiversité.

Aucune adhésion n'est demandée, il s'agit de renseigner sur le site <https://citieswithnature.org/join-the-journey/> des informations sur la Communauté de communes (plan d'action Trame verte ou bleue, rapport de la visite dans le cadre du concours de 2017, présentation d'actions exemplaires...). Le Val d'Ille-Aubigné pourra ensuite être sollicité pour des collaborations, événements ou publications, grâce à cette visibilité.

Il vous est proposé d'engager le Val d'Ille-Aubigné dans cette initiative pour valoriser les actions réalisées pour la préservation de la biodiversité, et soutenir une démarche internationale en faveur des initiatives locales pour la biodiversité.

Décision :

Avis favorable. Les communes seront sollicitées par mail pour participer à cette initiative.

8 . Réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné - Planning pour le SIGB et le portail web - C3rb

Exposé :

Dans le cadre du marché signé avec C3rb pour la mise en place d'un Système Informatique de Gestion des Bibliothèques et d'un portail web, une réunion de lancement de mission a été mise en place le 24 juillet 2020.

Après échange avec le sous-GTB/réunion de lancement, composé de Mmes Joucan, Cadieu, Gruel, Rivoallan, Fernandez, Renard et Mme Coffin cheffe de projet à C3rb, il a été décidé de fixer l'ouverture du réseau au 13 septembre 2021.

En effet, la crise sanitaire a décalé le planning de plusieurs mois, de plus la période estivale est un moment complexe pour un tel projet qui nécessite 15 jours de fermeture des bibliothèques pour la récupération finale des bases de données et la formation des équipes.

Voici les dates principales qui concerne la CCVIA et les communes (Formation, mise en œuvre):

Mise en place du SIGB commun :

24/07/20 → Réunion de lancement

2-6 octobre 2020 → Transmission des bases à convertir

24/11/20 au 28/01/21 → Test de la BT1

08/03/21 au 11/05/21 → Test de la BT2

21/06/20 au 25/08/21 → Test de la BT3

30-31 août 2021 → Récupération des bases finales des bibliothèques à convertir en OrphéeNX

30/08/21-12/09/21 → Fermeture des bibliothèques du réseau

13/09/21 → Ouverture du réseau

Du 27/11/20 au 15/09/21 / Formations et accompagnement de C3rb

Mise en place de Sous-GTB sur cette thématique

Mise en place du Portail commun :

16/11/2020 → Réunion de lancement

26/01/2021 → Retour des documents de paramétrage, zoning et de l'arborescence

25/02/2021 → Retour des remarques sur la première maquette

23/03/2021 → Retour des remarques sur la deuxième maquette

09/04/2021 → Validation définitive de la maquette

29/04/21-18/06/21 → Test du premier jet

06/07/21-28/07/21 → Test du deuxième jet

13/09/21 → Mise en production du Portail

Du 16/11/20 au 15/09/21 / Formations et accompagnement de C3rb

Mise en place de Sous-GTB sur cette thématique

Planning complet en annexe présentation C3rb (par missions) et présentation CCVIA (temporalité)

Un avenant est à prévoir pour ce marché concernant le décalage temporel de la mission.

Il est demandé au bureau de se positionner sur ce planning concernant les missions SIGB et portail web et la mise en œuvre d'un avenant à ce marché.

Décision :

Avis favorable. Le planning des formations sera diffusé prochainement.

9 . Réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné - Abonnement à la base de données ELECTRE

Exposé :

Dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné, il est important d'harmoniser les pratiques de catalogage pour permettre aux lecteurs d'accéder à un catalogue commun clair et précis.

Sur le territoire, la médiathèque de Melesse utilise Electre depuis plusieurs années. Il a été décidé par le GTB de prendre les notices de Melesse comme référence sur le réseau. De plus, il s'agit d'une préconisation faite par la médiathèque départementale et les réseaux rencontrés lors de la phase de réflexion d'utiliser ce service pour offrir un service de qualité et faciliter le travail en commun.

Cet abonnement annuel à Electre donne accès à 7 consultations simultanées de la base de données de notices pour les imprimés, la musique, les DVD et les jeux vidéos. Il fournit aussi un enrichissement complet du catalogue avec des images, des extraits musicaux et de films. Il permet ainsi d'offrir aux lecteurs un service de qualité et interactif dès l'ouverture du réseau.

C'est donc un nouvel outil à appréhender pour les bibliothécaires du réseau, une formation sera dispensée par le prestataire pour pouvoir optimiser ce nouveau service. Une phase d'expérimentation de plusieurs mois permettra d'observer les pratiques et d'ajuster le cas échéant l'abonnement.

S'abonner dès janvier 2021 sera un gain de temps et de qualité pour le catalogue commun du réseau.

Cette dépense est à prévoir sur le budget 2021 car le démarrage de la prestation sera pour le 1^{er} janvier 2021. Mais dès à présent il faut un positionnement pour intégrer la mise en œuvre dans le réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné.

De plus, comme il s'agit d'un abonnement, c'est une dépense à prévoir annuellement pour le réseau. Il faut aussi un positionnement concernant la tacite reconduction.

Devis de base à Electre :

Descriptif	Qté	Tarif catalogue (unitaire)	Conditions commerciales	Total net HT
Consultation illimitée - 7 accès simultanés	1	3 000,00 €		3 000,00 €
Forfait export inclus	5000	0,00 €		0,00 €
Forfait export inclus (notices Gabarit)	3000	0,00 €		0,00 €
Base Musique	1	300,00 €		300,00 €
Base DvD et Jeux Vidéo	1	200,00 €		200,00 €
Opac Enrichissement Catalogue Livres offert	1	300,00 €	Remise sur volume 100%	0,00 €
Opac Enrichissement Catalogue DVD-Jeux Vidéo offert	1	150,00 €	Remise sur volume 100%	0,00 €
Opac Enrichissement Catalogue Musique offert	1	150,00 €	Remise sur volume 100%	0,00 €

Montant total catalogue	4 100,00 €
Total remise	600,00 €
Total remisé HT	3 500,00 €
Total TVA	700,00 €
Total TTC	4 200,00 €

Si la prestation n'est pas complètement adaptée à la pratique du réseau, les coûts complémentaires suivants seront souscrits pour répondre aux besoins d'accès supplémentaire ou l'export de notice hors forfait.

Devis complémentaire à Electre :

Descriptif	Qté	Tarif catalogue (unitaire)	Prix total HT
Consultation illimitée - 1 accès supplémentaire	1	150,00 €	150,00 €
Export notice hors forfait	1	0,15 €	0,15 €

Total HT	150,15 €
TVA	30,03 €
Total TTC	180,18 €

Il vous est proposé de valider le devis de base à Electre pour un montant de 3 500 € HT, soit 4 200 € TTC.
Il est demandé au bureau de se positionner sur la tacite reconduction

Décision :

Avis favorable sur ce devis. La reconduction se fera de manière expresse et non tacite. Le nombre de notices à récupérer sera communiqué.

10 . PLRH - DOREMI

Exposé :

L'ALEC du Pays de Renne a sollicité la CCVIA, ainsi que d'autres EPCI du bassin rennais (à ce jour ont été contactés : Rennes Métropole, Liffré Cormier Communauté, Chateaugiron Communauté, Vitre communauté, La Roche aux fées communauté) pour répondre à un appel à manifestation d'intérêt DOREMI.

Qu'est-ce que DOREMI ?

Doremi est une entreprise qui a créé un dispositif de rénovation énergétique performante des maisons depuis 2009 (initialement en Drôme, déployé maintenant partout en France).

DOREMI propose des formations à des groupements d'artisans pour leur permettre (1) de savoir travailler en groupements formels ou informels, (2) de monter en compétence pour proposer des rénovations globales performantes (3) d'optimiser leurs coûts et de proposer des devis clairs.

Pour cela, un formateur intervient lors de formations "théoriques" auprès des artisans volontaires et lors de chantiers-formations BBC.

Pour chaque projet, les objectifs sont la réalisation de 5 chantiers-formation BBC et 20 à 30 artisans formés.

Pourquoi mutualiser ce projet sur le bassin rennais ?

Le constat est partagé entre les EPCI sur :

- l'importance de proposer des rénovations globales et performantes, mais la difficulté à trouver des artisans en capacité de proposer une offre qualitative et globale, des "décalages" entre le niveau de performance attendu sur les chantiers BBC-rénovation et les performances réelles
- le manque de moyens humains dédiés dans les EPCI pour l'animation des professionnels sur le volet de la montée en compétence autour de la rénovation énergétique, alors même qu'il s'agit d'un objectif fixé par le SARE,
- la nécessité de travailler sur un périmètre relativement étendu, et correspondant à un bassin d'emploi / d'activités pour mutualiser les coûts et atteindre les objectifs de 5 chantiers et 20-30 artisans formés
- le besoin de mutualiser les réflexions et les expériences sur la rénovation énergétique entre EPCI voisins.

Quel serait le coût pour la CCVIA ?

Jusqu'à fin 2021, des financements CEE accordés à DOREMI permettent de diminuer par deux la formation du formateur local par DOREMI, et les formations des artisans.

Sont à la charge des territoires : le reste à charge du coût des formations, l'adhésion à DOREMI, les frais logistiques (location de salle, etc), soit un de 21 000€. A cela, s'ajoute l'ingénierie dédiée à la mobilisation des professionnels locaux, des partenaires, et des ménages, qui doit être assurée par les territoires.

Dans la proposition actuelle, l'ALEC assurerait une grande partie de l'animation, avec un temps à passer estimé à 0,5 ETP (36 000 à 45 000€ /an). En complément, le temps à passer dans chaque EPCI est estimé à 0,1 ETP.

Le coût annuel par EPCI serait donc de 11 000€ à 15 000€ par an + 0,1 ETP à dégager.
Ce coût reste à affiner en fonction du nombre d'EPCI partants, et d'éventuels autres cofinancements (Région Bretagne).

Quel serait le calendrier ?

Les financements CEE n'étant assurés que jusqu'à fin 2021, il est proposé un démarrage opérationnel du projet en janvier 2021. Pour cela, il convient de transmettre une décision de principe à l'ALEC d'ici novembre.

L'avis du bureau est demandé sur la suite à donner à cette sollicitation.

Décision :

Le Bureau donne un avis favorable de principe sous condition de participations groupées. L'implication de la CAPEB et de la CMA sera recherchée.

11 . Stationnement vélo - Programmation travaux 2020

Exposé :

Le schéma communautaire des déplacements voté en 2019 prévoit de déployer du stationnement sécurisé pour les vélos (Orientation 1 « améliorer les déplacements vers et depuis l'agglomération rennaises / action 2 « favoriser la pratique du vélo pour les trajets domicile-travail, pour les déplacements communautaires et le loisir » / action 2.2 : « poursuivre le développement du stationnement et de la signalétique vélo »).

Le schéma des déplacements identifie les stationnements vélo d'intérêt communautaire au regard (1) de leur interconnexion avec les itinéraires vélo existants et projetés, et (2) de leur niveau d'intermodalité avec les transports en commun et les aires de covoiturage.

Pour 2020, il vous est proposé d'implanter 10 appuis pour un coût prévisionnel de 5 900€ HT. Pour information, sur l'opération 2312 « transports », il reste près de 130 000€ de crédits non engagés.

Les communes concernées ont été contactées pour valider l'emplacement de ces arceaux.

La programmation proposée est disponible en annexe.

Décision :

Avis favorable

12 . AEP - Désignation de délégués aux SIE pour dissolution

Exposé :

Les SIE de Tinténiac, La Motte aux Anglais et de Saint Aubin d'Aubigné font l'objet d'arrêtés de cessation de compétence au 31/12/2019. Pour acter de leur dissolution, ces mêmes syndicats doivent aujourd'hui approuver les conditions de leur dissolution telles que préparées par les EPCI (délibération à venir sur la CCVIA).

Afin d'approuver ces conditions de dissolution, ces syndicats doivent pouvoir se réunir pour désigner un président, puis lors d'une seconde instance, approuver les protocoles de retrait MAPTAM(31/12/2014) et de dissolution suite à la loi NOTRE(31/12/2019).

Il convient donc que la CCVIA, compétente en matière d'eau potable, donc dorénavant membre par représentation substitution des ces syndicats non dissous, désigne de nouveaux délégués dans les conditions propres à chaque syndicat :

- SIE de la région de Tinténiac : 1 délégué titulaire (+1 suppléant) par commune, au titre des communes de Saint-Gondran, Saint-Symphorien et Langouet,
- SIE de la Motte aux Anglais: 2 délégués titulaire (+2 suppléants) par commune au titre des communes de Guipel et Vignoc,
- SIE de Saint Aubin d'Aubigné : 2 délégués titulaire (+1 suppléant) par commune au titre des communes de Saint Aubin d'Aubigné, Saint Médard sur Ille, Saint Germain sur Ille, Mouzéz,

Afin de faciliter cette phase administrative, il pourrait être procédé à la désignation des mêmes élus communautaires, informé du dossier, au sein de ces différents SIE :

	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
SIE de Tinténiac	3	3

SIE Motte aux Anglais	4	4
SIE Saint Aubin d'Aubigné	8	4

A noter : à ce jour la préfecture doit encore confirmer la procédure à suivre pour le SPIR. De simples délibérations concordantes des EPCI sont privilégiées par les services des EPCI.

Décision :

Ce point sera remis au bureau du 30/10 pour compléter la liste des propositions émises en séance.

13 . GEMAPI - Désignation d'un représentant CLE du SAGE Rance Frémur -

Exposé :

Par arrêté en date du 28 septembre 2020, le Préfet des Cotes d'Armor a arrêté la composition de la nouvelle CLE du SAGE Rance Frémur Baie de Beussais.

La CLE (Commission Locale de l'Eau) est le « Parlement de l'Eau » sur le bassin versant ; elle est l'instance de concertation instaurée par la LEMA (Loi sur l' Eau et les Milieux Aquatiques de 2006) et instituée par le Préfet Coordonnateur du SAGE (Préfet des Côtes d'Armor).

Ses principales missions sont d'élaborer / réviser le SAGE et d'organiser son suivi et sa mise en œuvre, de définir les axes de travail, de consulter les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes du bassin et de prévenir et arbitrer les conflits.

Le SAGE Rance Frémur a été révisé et approuvé le 9 décembre 2013.

La CLE est aujourd'hui composée :

- d'un collège de 35 représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, dont 27 représentants des EPCI (dont 1 pour la CCVIA)
- d'un collège de représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- d'un collège des représentants de l'état et de ses établissements public.

NB : La structure porteuse du SAGE est l'EPTB Rance Frémur Baie de Beussais, Son comité syndical est composé d'un collège de producteur d'eau et d'un collège des collectivités avec la compétence SAGE (14 délégués issus d'EPCI + 3 délégués du SMBV du Linon).

Il convient donc de désigner un représentant à la CLE pour la CCVIA

Décision :

Avis favorable pour désigner Daniel Houitte

Informations